

N° 73 État de Genève : audit de gestion relatif aux coûts informatiques des votations et élections

rapport publié le 19 décembre 2013

La Cour a émis 13 recommandations, toutes acceptées spontanément par l'audité. Actuellement l'ensemble des recommandations est en cours de réalisation.

Parmi les recommandations en cours, il est relevé que l'étude d'opportunité du remplacement du logiciel actuellement utilisé pour gérer les statistiques dans un but d'industrialisation du SIDP ne pourra être effectuée dans les délais prévus initialement au vu des priorités établies dans le cadre du processus de gouvernance et de la diminution des ressources financières de l'État dans le domaine des systèmes d'information et de communication.

En outre, il convient de noter qu'une règle en matière de structuration de projets par lot de taille maximale a été mise en œuvre en mai 2014, pour la

partie concernant le SIDP. Il reste à intégrer cette recommandation dans les normes de l'État en matière de conduite de projet.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.1.4	<p>Recommandation 1</p> <p>La Cour recommande à la DGSi de définir avec la Chancellerie une orientation stratégique pour le SIDP (les objectifs à atteindre y compris pour le vote électronique) à soumettre au Conseil d'État dans le cadre de la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale (art. 4 al. 2 ROGSIC). Il s'agira à cette fin d'établir un plan directeur métier pour le SIDP ainsi que la stratégie permettant d'atteindre les objectifs fixés par ce plan. Cette stratégie globale pourrait se décliner en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> la stratégie métier visant par exemple à automatiser autant que possible les opérations de dépouillement centralisé (voir le rapport de la Cour no 74 relatif au dépouillement centralisé) ; la stratégie informatique, basée sur les priorités assignées aux différents développements informatiques du SIDP. <p>Recommandation 2</p> <p>Il conviendra ensuite de redéfinir le portefeuille de projets du SIDP selon la stratégie métier établie.</p>	3	DSOV avec appui de la DGSi	31.12.2014		En cours.
		2	DGSi	31.12.2015		En cours.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.2.4	<p>Recommandation 3</p> <p>Une fois le plan directeur métier établi (voir chapitre 4.1), il s'agira de recueillir et prioriser les besoins métiers, techniques, fonctionnels et non fonctionnels, dans un « cahier des charges global du SIDP », subdivisé en lots priorisés et soumis au nouveau processus de gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	3	DSOV et DGSI	31.12.2015		En cours.
4.3.4	<p>Recommandation 4</p> <p>La Cour recommande d'analyser les possibilités de concentrer les applications du SIDP autant que possible afin de réduire la complexité du système, tout en maintenant la modularité nécessaire pour qu'il soit flexible en matière d'utilisation, de développement et de maintenance.</p> <p>Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	2	DGSI	Engagé en 2015, pour une fin en 2017		En cours.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.3.4	<p>Recommandation 5</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de refonte de l'application VOTA. Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter, dans le cadre de la nouvelle gouvernance des SI de l'État de Genève.</p>	2	DGSI avec DSOV	31.12.2015		En cours.
4.3.4	<p>Recommandation 6</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de déployer les applications de manière flexible, indépendamment des choix technologiques et d'infrastructure (y compris le poste utilisateur), afin de limiter les coûts de maintenance et de développement. L'action en résultant devrait être réalisée au plus tard en mars 2015.</p> <p>Recommandation 7</p> <p>De même, il s'agira d'étudier l'opportunité de remplacer le logiciel actuellement utilisé pour gérer les statistiques dans un but d'industrialisation du SIDP.</p>	1	DGSI	31.12.2015		<p>En cours.</p> <p>Le délai de résolution prévu de la recommandation ne pourra pas être tenu au vu des priorités établies dans le cadre du processus de gouvernance et de la diminution des ressources financières de l'État dans le domaine des systèmes d'information et de communication. Un nouveau délai n'a pas encore pu être établi.</p>

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.3.4	<p>Recommandation 8</p> <p>La Cour recommande d'étudier la possibilité de faire évoluer l'application GEVI.</p> <p>Il convient de souligner que l'équipe de développement a déjà entamé des études à ce sujet. Celles-ci doivent être encore poursuivies pour déterminer la solution optimale à implémenter.</p>	2	DGSI	Engagé en 2013 Fin prévu 2014		En cours.
5.1.4	<p>Recommandation 9</p> <p>Il s'agira pour la DGSI d'établir des règles claires, basées notamment sur une nomenclature de prestations fixe, permettant de suivre les heures rapportées par les collaborateurs. Il conviendra également de standardiser les outils, notamment afin de limiter l'hétérogénéité des données remontées. Des contrôles devront être définis afin d'avoir une assurance raisonnable sur le bien-fondé des imputations. Ces démarches doivent s'inscrire dans le cadre des recommandations en matière de pilotage émises, en juin 2013, par la Cour.</p>	4	DGSI	31.12.2015		En cours.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.1.4	<p>Recommandation 10 La Cour recommande à la DGSJ de réaliser les actions nécessaires afin d'être en mesure de connaître les coûts complets du SIDP, principalement en ce qui concerne le socle informatique de la DGSJ (regroupant essentiellement les licences et les infrastructures informatiques).</p> <p>Recommandation 11 Une fois la stratégie à suivre définie, il conviendra d'évaluer les options d'évolution ou d'abandon de la solution actuelle de vote électronique en tenant compte des nouvelles exigences techniques de la Confédération, des partenariats possibles (régies publiques, autres cantons, Confédération, etc.) et des solutions de vote électronique disponibles sur le marché. Dans le cadre défini au chapitre 4.1, il s'agira notamment de déterminer si le canton de Genève doit continuer à assumer seul la majeure partie des risques et coûts associés au développement et au maintien d'une solution de vote électronique.</p> <p>De manière plus générale que le seul vote électronique, il convient de rappeler, que selon les options choisies en matière de gouvernance, il serait également possible d'étudier l'opportunité de soustraire certaines activités de la DGSJ à des prestataires externes selon des règles et un périmètre à définir.</p>	2	DGSJ	31.12.2015		En cours.
		3	Chancellerie et DGSJ	31.12.2014		En cours.

No 73 Audit de gestion - État de Genève - Coûts informatiques relatifs aux votations et élections		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.2.4	Recommandation 12 La Cour recommande d'instaurer une règle en matière de structuration de projet afin de découper les gros projets en lots de taille maximale, par exemple d'environ 70 jours/homme. Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre des mesures préconisées au chapitre 5.1 du présent rapport ainsi que des recommandations en matière de pilotage déjà émises par la Cour.	2	DGSI	31.12.2014		En cours. La recommandation a été mise en œuvre en mai 2014, pour la partie concernant le SIDP. Il reste à intégrer cette recommandation dans les normes de l'État en matière de conduite de projet.
6.1.4	Recommandation 13 La Cour réitère les recommandations déjà émises dans ses rapports précédents sur la thématique des LSE et invite la DGSI à poursuivre les mesures en cours afin d'améliorer rapidement leur gestion contractuelle. Cette démarche doit s'inscrire dans l'amélioration globale de la gouvernance des SI.	2	DGSI	En cours Finalisation pour 2016		En cours.